

La grille AGGIR

AGGIR (Autonomie Gérontologie, Groupes Iso Ressources) mesure le degré d'autonomie physique et psychique des personnes âgées grâce à l'observation des activités que la personne âgée peut encore effectuer.

Cet outil, utilisé pour délivrer l'APA, (consulter la fiche Allocation personnalisée à l'autonomie -APA-) évalue les capacités de la personne à agir seule selon 17 variables réparties en 2 catégories.

On observe, pour chacun des actes considérés, si la personne fait totalement, partiellement ou ne fait pas.

17 variables considérées

Perte d'autonomie physique et psychique (variables discriminantes qui déterminent le GIR)

Cohérence (communication, comportement) / **Orientation** dans le temps, dans l'espace / **Toilette** du haut et du bas du corps / **Habillage** des différentes parties du corps / **Alimentation** (préparation, service, dégustation des repas) / **Elimination** urinaire et fécale / **Transferts** : se lever, se coucher, s'asseoir / **Déplacements** à l'intérieur et à l'extérieur / **Alerte** (communication à distance -téléphone, alarme, sonnette, téléalarme-)

Perte d'autonomie domestique et sociale (variables illustratives)

Gestion personnelle : budget, biens, bonne utilisation de l'argent, capacité à effectuer des démarches administratives / **Cuisine** : préparation des repas / **Ménage** et travaux ménagers courants / **Transports** : capacité à s'orienter, utilisation volontaire d'un moyen de transport / **Achats** : capacité à acquérir des biens divers directement ou par correspondance / **Suivi du traitement médical** : respect des ordonnances du médecin, gestion du traitement / **Activités** : pratique volontaire d'activités rompant la monotonie du quotidien.

Une évaluation précise

Quatre adverbess qualifient chaque variable : spontanément, totalement, habituellement, correctement.

Le guide de remplissage à l'attention de l'évaluateur précise le sens de ces adverbess.

Pour chaque adverbe, l'évaluateur répond par oui ou par non à une question de référence. Une réponse positive aux 4 adverbess correspond au code A (fait seul)

Une réponse négative pour un à trois adverbe au code B (fait partiellement).

Une réponse négative aux quatre adverbess au code C (ne fait pas).

Les Groupes Iso-Ressources (GIR)

(du plus lourd GIR 1 au moins lourd GIR 6)

GIR 1 comprend les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ;

GIR 2 concerne les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Ce groupe s'adresse aussi aux personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer ;

GIR 3 réunit les personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'être aidées pour leur autonomie corporelle ;

GIR 4 intègre les personnes âgées n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage. Ce groupe s'adresse également aux personnes âgées n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas ;

GIR 5 comporte des personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage ;

GIR 6 réunit les personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.

Les GIR 5 et 6 n'ouvrent pas droit à l'APA mais les personnes concernées peuvent néanmoins prétendre au versement des prestations d'aide ménagère servies par leur régime de retraite ou par l'aide sociale départementale.

Pour en savoir plus : www.agevillage.com